

Informations de base	
2015/2599(RSP) RSP - Résolutions d'actualité	Procédure terminée
Résolution sur les récents attentats et enlèvements, notamment d'Assyriens, commis par Daech au Proche-Orient Subject 6.10.08 Libertés fondamentales, droits de l'homme, démocratie, état de droit en général	

Evénements clés			
Date	Evénement	Référence	Résumé
12/03/2015	Décision du Parlement	T8-0071/2015	Résumé
12/03/2015	Résultat du vote au parlement		
12/03/2015	Débat en plénière		
12/03/2015	Fin de la procédure au Parlement		

Informations techniques	
Référence de la procédure	2015/2599(RSP)
Type de procédure	RSP - Résolutions d'actualité
Sous-type de procédure	Débat ou résolution d'urgence
Base juridique	Règlement du Parlement EP 150
État de la procédure	Procédure terminée

Portail de documentation				
Parlement Européen				
Type de document	Commission	Référence	Date	Résumé
Proposition de résolution		B8-0240/2015	09/03/2015	
Proposition de résolution		B8-0253/2015	10/03/2015	
Proposition de résolution		B8-0254/2015	10/03/2015	
Proposition de résolution		B8-0256/2015	10/03/2015	
Proposition de résolution		B8-0259/2015	10/03/2015	
Proposition de résolution		B8-0262/2015	10/03/2015	
Proposition de résolution		B8-0264/2015	10/03/2015	
Texte adopté du Parlement, lecture unique		T8-0071/2015	12/03/2015	Résumé

Résolution sur les récents attentats et enlèvements, notamment d'Assyriens, commis par Daech au Proche-Orient

2015/2599(RSP) - 12/03/2015 - Texte adopté du Parlement, lecture unique

Le Parlement européen a adopté une résolution sur les récents attentats et enlèvements, notamment d'Assyriens, commis par Daech au Proche-Orient.

Le texte adopté en plénière avait été déposé en tant que résolution commune par les groupes PPE, S&D, ECR, ALDE, Verts/ALE et EFDD.

Le Parlement se dit consterné par les exactions de Daech contre les Assyriens de Syrie et les Coptes de Libye. Il condamne vigoureusement Daech et ses violations caractérisées des droits de l'homme qui équivalent à des **crimes contre l'humanité et des crimes de guerre** potentiellement qualifiables de génocide. Le Parlement se dit particulièrement inquiet que ce groupe terroriste vise délibérément les communautés chrétienne, yézidi, turkmènes, chiites, chabaks, sabéennes, kaka'e et sunnites qui refusent son interprétation de l'islam et qu'il tente ainsi d'exterminer les minorités religieuses dans les régions qu'il contrôle. Il estime que les auteurs de ces actes ne sauraient restés impunis et qu'ils doivent être traduits devant la CPI.

Extension de Daech à d'autres pays : le Parlement invite l'Union et ses États membres à adopter une approche anticipative visant à prévenir la menace que constitue l'expansion de Daech dans d'autres pays et régions que l'Iraq et la Syrie. Dans ce contexte, il se dit particulièrement préoccupé par la situation en Libye, notamment en raison de la proximité géographique avec l'Union et les zones de conflit en Afrique. Les députés encouragent la coopération avec les forces locales et régionales nouvellement émergentes telles que le gouvernement régional kurde en Iraq et le Conseil militaire syriaque ainsi qu'avec les entités autonomes de la région qui ont montré un attachement plus profond aux droits de l'homme et à la démocratie que les dirigeants de leurs pays. Il salue notamment le courage des forces kurdes peshmergas qui ont tant fait pour protéger les minorités en danger.

Financement : le Parlement appelle l'Union et ses États membres, ainsi que les partenaires de l'OTAN, à se pencher sur le rôle ambivalent de certains pays dans le conflit, notamment quand ils contribuent ou continuent de contribuer, activement ou passivement, à la montée en force de Daech et de divers autres groupes extrémistes. Il s'inquiète particulièrement dans ce contexte **du financement de la diffusion de l'interprétation wahhabite de l'islam par les organismes publics et privés de pays du Golfe** et demande à ces pays de mettre un terme à leur financement. Il demande également à la Turquie de jouer un rôle positif dans la lutte contre Daech et de permettre sans plus attendre aux minorités chrétiennes et aux diverses populations persécutées de fuir la Syrie.

Autres recommandations : le Parlement demande par ailleurs à l'Union européenne:

- d'utiliser l'expérience et les réseaux en place des églises locales et régionales ainsi que les organisations confessionnelles internationales de secours pour fournir un appui financier ou autre, afin que l'ensemble des minorités puisse bénéficier de la protection et du concours de l'aide européenne;
- d'engager une coopération avec les partenaires internationaux et régionaux sur un scénario post-Daech en tenant compte du besoin urgent de dialogue et de réconciliation entre les cultures et les religions;
- de coopérer avec les partenaires internationaux et locaux pour préserver aussi largement que possible les patrimoines, qu'ils soient assyriens ou culturel et religieux, dans les territoires occupés par Daech et de se mobiliser contre le commerce illégal d'objets anciens provenant de ces territoires;
- d'étudier plus avant des politiques antiterroristes autres que celles déjà en place, et ce dans le cadre des droits de l'homme, et d'œuvrer avec les États membres pour promouvoir des politiques qui font obstacle à la radicalisation sur le sol européen, au développement d'un discours haineux et à l'incitation de la violence sur Internet.

Le Parlement estime enfin que pour soulager les souffrances et endiguer l'exode massif des chrétiens et d'autres populations autochtones de la région, il est nécessaire que les responsables politiques et religieux régionaux se déclarent clairement et sans équivoque en faveur du maintien de leur présence et de leurs droits en tant que citoyens de leurs pays. Il invite dès lors tous les pays membres des Nations unies à dénoncer catégoriquement la violence et à défendre en particulier les droits des minorités.